



# La newsletter de l'agroécologie

Février 2023 · Numéro 2

## Réaliser l'ambition d'une Afrique de l'Ouest agroécologique !



TROIS CONFÉRENCES INTERNATIONALES viennent de se tenir : la COP 15 sur la désertification, la COP 27 sur le climat et la COP 15 sur la biodiversité. Toutes trois sont au cœur du devenir même de notre région. S'il est difficile de parvenir à des consensus mondiaux ambitieux, avec près de 200 pays autour de la table, l'Afrique de l'Ouest ne peut s'en désintéresser. Elle s'y est fortement investie.

Au-delà des seules questions environnementales, ce qui est en jeu est l'avenir même de nos sociétés, de nos écosystèmes, de notre sécurité alimentaire.

L'Afrique de l'Ouest subit des changements climatiques dont elle n'est pas tout à fait responsable. Et pourtant, dans notre propre intérêt, nous pouvons être à la pointe de la captation de CO<sub>2</sub>, de la réduction des émissions de méthane, de l'adaptation aux changements climatiques et de la protection de la diversité de nos écosystèmes.

Dès son adoption en 2005, la politique agricole de la CEDEAO faisait de la souveraineté alimentaire et du développement durable des objectifs majeurs assignés à la transformation de nos agricultures. Sa révision pour l'adapter aux défis à relever à l'horizon 2025 a placé l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques au cœur de ses enjeux.

Les crises mondiales qui se succèdent avec leurs impacts considérables sur les prix de l'énergie, des engrais et des produits alimentaires suffiraient à elles seules à illustrer la justesse des orientations de nos Chefs d'État. La transition

agroécologique est ainsi au cœur de l'adaptation de l'Afrique de l'Ouest aux mutations rapides du contexte régional et international.

L'Afrique de l'Ouest n'a pas d'autres choix que de penser l'avenir de ses systèmes productifs avec l'agroécologie en tenant dans la même main tous les défis qu'elle doit affronter : la sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire, l'emploi et les revenus, la protection des sols et de la biodiversité, l'accroissement des volumes de production et des rendements, etc. Elle doit s'adapter aux changements climatiques sur la base de systèmes productifs efficaces et durables, peu coûteux et peu dépendants des intrants agricoles chimiques importés. Elle doit enfin le faire pour accroître sa résilience aux chocs externes et sa souveraineté.

Les ressources internationales existent, les références agroécologiques et les savoir-faire aussi. L'enjeu désormais est de mobiliser les fonds et l'intelligence collective pour faire de notre région, un modèle agroécologique performant. Il y va de notre intérêt à tous et surtout de celui des générations futures.

Je souhaite à tous une bonne et fructueuse année 2023.

**Salifou Ousseini**  
Directeur exécutif de l'ARAA

### Le chiffre...

15

**Nombre de centres de formations identifiés et sélectionnés (1 par pays de la CEDEAO) pour être appuyés par le PAE afin de promouvoir l'agroécologie dans les cursus de formation**

### Au sommaire



Éditorial .....	1
Acquis et enseignements du PAE .....	2
Le PAE en 2022 .....	4
La conférence 3AO .....	5
Points de vue des acteurs .....	6
Agenda .....	7
Publications .....	7
Les résultats de la COP27 .....	8

## Les acquis et enseignements du programme Agroécologie

Centré sur la transition vers des systèmes agro-sylvo-pastoraux fondés sur des techniques et pratiques écologiques, intensives et durables, le PAE vise à accroître la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques. Ce numéro de la Newsletter de l'agroécologie est l'occasion de dresser un premier bilan des acquis et des enseignements du programme.

### Comment êtes-vous organisés pour capitaliser les expériences et les pratiques d'agroécologie ?

#### Borgui Yérima, Coordonnateur du Programme Agroécologie (PAE)

La capitalisation des acquis du PAE est menée en deux temps et à deux échelles. Tout d'abord, les innovations développées par les projets de terrains appuyés par le PAE sont capitalisées sous forme de « fiches de bonnes pratiques » qui seront regroupées au sein d'un guide qui sera mis à disposition des centres de formation et des organisations professionnelles agricoles (OPA). On est là sur le volet « capitalisation technique ». Ce processus est déjà en cours.

Dans un second temps, des aspects plus transversaux, tels que les questions du financement de la transition agroécologique ou de l'intégration de l'agroécologie dans les politiques sectorielles par exemple, seront abordés dans des notes aux décideurs. Les données de capitalisation seront issues d'études menées au niveau régional et des discussions au sein des cadres de concertation nationaux et régional.

© IRD – Tiphaine Chevallier



### L'agroécologie nécessite un bon niveau de technicité des producteurs. Est-ce que les centres de formation professionnelle agricole sont équipés pour dispenser de telles formations ?

#### Sena Adessou, Secrétaire général d'INADES Formation et Kado Alphonse Simba, chargé de la formation et de l'appui-conseil au sein du PAE

Il faut tout d'abord indiquer que la formation en agroécologie requiert non seulement la technicité pure, mais aussi des aptitudes en ingénierie de formation et ingénierie pédagogique. Ce qui n'est pas évident à tous les niveaux de formation, vu la complexité de ce champ qui est difficilement abordé par les centres de formation agricole. Ainsi, tous les centres de formation professionnelle agricole ne sont pas encore à niveau en termes d'équipements, d'infrastructures, de qualification des formateurs, etc. comme l'a montré l'étude sur les centres de formation agricole (voir encadré).

Dans la sous-région, en dehors de certains centres comme le Centre international de développement agropastoral (CIDAP) au Togo et Songhaï au Bénin, on peut noter que les centres de formation agricole ne sont pas encore suffisamment équipés pour les formations agroécologiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que le PAE veut appuyer ces centres à améliorer leur offre de formation en agroécologie. Il faut toutefois mentionner que les centres CIDAP et Songhaï auront eux aussi besoin d'appuis et de sessions de renforcement des équipes de formateurs.

### Quelles sont les mesures phares que les États devraient déployer pour accélérer l'adoption de l'agroécologie ?

#### Recommandations des participants du forum de l'Alliance pour l'agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO)

En décembre 2022, les représentants des États ont été conviés à un forum régional organisé par la plateforme 3AO. À l'issue des trois jours d'échanges et de discussions, les participants ont formulé et adopté cinq recommandations fortes à l'endroit des États :

1. Améliorer la protection juridique des OP et notamment des femmes et des jeunes, dans l'accès aux ressources de base : semences paysannes, eau, terre ;
2. Renforcer les systèmes semenciers paysans pour faciliter l'accès aux bio intrants agricoles (semences paysannes, biopesticides, biofertilisants) à travers (i) la création d'un registre pour caractériser les systèmes paysans ; (ii) le développement de mécanismes de protection des systèmes paysans ; (iii) la définition d'un faisceau de critères définissant la qualité des systèmes paysans ; (iv) la participation à la mise en œuvre d'une campagne continentale de promotion et de soutien des systèmes semenciers paysans ;
3. Mettre les dispositifs de formation paysans au centre

- des politiques publiques de formation à l'agroécologie ;
4. Financer le conseil agricole, les dispositifs de recherche-action et de mesure des impacts de l'agroécologie ;
  5. Renforcer la collaboration entre organisations paysannes, centres de recherche et entrepreneurs privés et/ou jeunes notamment, pour la fabrication des bio-intrants et la préservation des semences paysannes : homologuer les produits pour permettre et sécuriser leur commercialisation, taxer l'importation des produits phytosanitaires.

### Quels sont les principaux acquis du programme au niveau régional ?

#### Borgui Yérïma, Coordonnateur du PAE

Parmi les principaux acquis du PAE actuellement, on retiendra :

1. La consolidation de l'alliance 3AO avec laquelle une plateforme numérique d'information, de partage de connaissances voire d'apprentissage et de vulgarisation des innovations technologiques en agroécologie est en cours de construction. Deux forums majeurs ont été co-organisés avec cette alliance : (i) un forum régional qui a fait un état des lieux et identifié les défis de l'agroécologie pour des systèmes alimentaires durables dans l'espace CEDEAO, et un forum international sur la formation agricole et rurale avec le réseau international de formation agricole et rural (RIFAR) ;
2. La formation des acteurs nationaux et régionaux sur l'outil d'évaluation des performances de l'agroécologie mis au point par la FAO, ainsi que le soutien et le partage des expériences du PAE avec les autres initiatives régionales en matière d'intensification agricole durable, d'agriculture intelligente face au climat et de stratégie régionale climat. Il s'agit notamment des projets EOA (*Ecological organic agriculture* – Agriculture biologique et organique), AIC (Agriculture intelligente face au climat) et GCCA+AO (Alliance mondiale contre le changement climatique en Afrique de l'Ouest) ;

3. La mise en place (en cours) via des consortia d'universités ouest africaines, d'un MOOC (*Massive open online course* – Formation en ligne ouverte à tous) en agroécologie adapté au contexte de l'Afrique de l'Ouest avec l'appui de l'Institut Agro en France qui a déjà développé ce type de formation en Amérique du Sud.

### Quelles sont les difficultés et les leçons apprises pour l'avenir ?

#### Borgui Yérïma, Coordonnateur du PAE

Les difficultés sont inhérentes à la réalisation de toute œuvre humaine. Ce qui compte c'est de les considérer comme des défis, les relever et avancer. De ce fait, je m'intéresserais plutôt aux principales leçons apprises dans la mise en œuvre du PAE et j'évoquerai les quatre leçons suivantes : (1) dans une action multi-acteurs, la flexibilité, l'humilité, les concertations constantes entre les parties prenantes sont fondamentales pour favoriser la pleine participation ; (2) la culture de l'anticipation au regard du respect des procédures est capitale pour atteindre dans le délai, les objectifs visés ; (3) les dispositifs institutionnels de mise en œuvre d'une action, co-construits avec les parties prenantes nationales et assez incitatifs, peuvent créer les conditions de leur plein engagement ; (4) le suivi de proximité confié à des tiers par l'ARAA contribue à augmenter le succès des projets de terrain.

Ce qui me paraît absolument fondamental, c'est de travailler simultanément sur la production de références technico-économiques sur le terrain, avec les producteurs et acteurs, de capitaliser et diffuser ces références, de travailler sur la réforme des politiques publiques (agriculture, finances, commerce, santé...) et sur l'adaptation des dispositifs de recherche, d'appui-conseil, et de formation. C'est la cohérence de cet ensemble qui peut permettre de changer d'échelle et de placer l'agroécologie au centre de la transformation durable et performante des agricultures en Afrique de l'Ouest.

## Intégrer l'expérimentation et la production de connaissances sur les technologies et pratiques agroécologiques dans la recherche agricole

L'intégration de l'agroécologie dans les protocoles de recherche est diversement prise en compte dans la sous-région.

Dans certains pays, surtout anglophones, les études menées dans le cadre du PAE ont montré que l'agroécologie n'est pas encore une préoccupation importante dans la recherche agricole. Dans les pays francophones, où l'agroécologie semble être davantage mise en avant, la recherche est souvent associée à la mise en œuvre d'activités via des projets de terrain. C'est par exemple le cas dans les pays

comme le Sénégal, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo. La plupart du temps, il s'agit de recherches participatives avec les agriculteurs autour de champs-écoles ou de sites d'expérimentation.

Notons que par le passé, la recherche agricole avait déjà travaillé sur certaines technologies agroécologiques mais qui n'avaient pas connu d'adoption en milieu paysan. Ce sont ces technologies qui sont reprises pour être testées sur le terrain avec les paysans.

## Le PAE en 2022 : synthèse du rapport d'activités

Le Programme d'Agroécologie (PAE) est mis en œuvre à travers cinq composantes, dont quatre composantes opérationnelles et une composante « coordination » :

**Au titre de la composante « Appui à la transition agroécologique pour les acteurs locaux »**, on retiendra que 10 des 15 projets appuyés par le PAE ont été clôturés. Ces projets ont permis d'appuyer et de former plus de 20 000 producteurs sur des techniques agroécologiques dans 5 pays de la CEDEAO (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo). Une évaluation finale et une capitalisation de l'ensemble des projets est en train d'être conduite.

**Au titre de la composante « Formation et renforcement des capacités pour l'intensification agroécologique et l'agriculture durable »**, on retiendra qu'à l'issue d'une étude d'identification menée en 2022, 15 centres de formations (1 par pays) ont été sélectionnés pour être appuyés par le PAE afin de promouvoir l'agroécologie dans les cursus de formation. Par ailleurs, une étude diagnostic des écoles supérieures d'agronomie et des établissements de formation technique et professionnelle (EFTP) a été conduite. De même, les travaux d'adaptation du MOOC agroécologie, en collaboration avec l'Institut Agro de Montpellier, ont démarré.

**Au titre de la composante « Appui-conseil et vulgarisation des innovations technologiques pour l'intensification agri-**

**cole durable adaptées aux modes de production des petits producteurs agricoles »**, l'étude lancée pour identifier les partenariats entre les organisations professionnelles agricoles et les centres de recherche et/ou de formation devant être appuyés par le PAE n'a pas pu aboutir en 2022. Les activités d'identification vont donc être poursuivies début 2023 et directement menées par l'Unité de coordination régionale en partenariat avec les correspondants nationaux dans chaque pays.

**Au titre de la composante « Échanges, capitalisation et contribution à l'élaboration de politiques publiques d'intensification agroécologique »**, 2022 a été marquée par plusieurs temps forts avec, notamment, l'organisation d'une conférence régionale par l'alliance 3AO sur le thème « Quelle stratégie pour la mise à l'échelle de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest », et la tenue des concertations nationales dans la quasi-totalité des États membres de la CEDEAO.

Enfin, **au titre de la composante « Coordination » du programme**, l'année 2022 a été marquée par l'évaluation *Results Oriented Monitoring* (ROM) lancée par l'UE en début d'année et l'implication de l'Unité de gestion de projet dans plusieurs réunions régionales clés (atelier régional de formation sur les outils d'évaluation des performances de l'agroécologie avec la FAO, atelier de validation de la stratégie Climat de la CEDEAO, Forum 3AO, etc.).



## La conférence 3AO : mettre à l'échelle l'agroécologie

Du 10 au 13 décembre 2022 s'est tenu à Bissau en République de Guinée-Bissau, le Forum régional de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest organisé par l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) sur le thème « Quelle stratégie pour la mise à l'échelle de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest ? »

Le forum placé sous la présidence du Président de la République de Guinée Bissau, son excellence monsieur Umaru Sissoko Embaló, a réuni 180 délégués provenant de 19 pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique, membres d'organisations paysannes, de la société civile, représentants des services publics des États membres de la CEDEAO, partenaires techniques et financiers engagés dans la transition agroécologique.

L'objectif global du forum était de partager les acquis et de réfléchir aux perspectives de promotion de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest. Spécifiquement, le forum devrait permettre :

- De montrer les potentialités des pratiques agroécologiques et leur contribution à la gestion des crises actuelles en Afrique de l'Ouest ; et
- De faire une analyse approfondie de la dynamique de la transition agroécologique pour identifier les acquis, les enjeux et les défis à relever pour renforcer la résilience des exploitations.

La formation, la co-innovation et l'échange de connaissances, le financement, l'accès aux marchés et le plaidoyer en faveur d'une intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques furent autant de sujets débattus au cours de ce forum.

À l'issue des 3 jours de discussions, les principales recommandations ont concerné :

- L'élaboration inclusive d'une stratégie régionale et de stratégies nationales sur l'agroécologie, assorties de plans d'actions, d'ici 2024 ;
- Le renforcement des systèmes semenciers paysans et des dispositifs de normalisation pour faciliter l'accès aux bio intrants agricoles ;
- Le renforcement des capacités techniques des producteurs et des organisations paysannes et le soutien aux dispositifs d'accès à l'installation des jeunes en agroécologie ; et
- La facilitation de l'accès aux marchés des produits issus des systèmes agroécologiques.

Les membres du forum se sont par ailleurs engagés à :

- Mobiliser des alliances avec les organisations de la société civile pour engager des actions de dénonciations du monopole des firmes transnationales ;
- Renforcer les capacités des organisations paysannes sur la maîtrise des outils juridiques alternatifs pour la démocratisation de la circulation/commercialisation et de l'accès aux intrants naturels, y compris les fertilisants, les produits phytosanitaires et les semences paysannes ;
- Encourager la recherche-action et la recherche paysanne au sein des exploitations familiales ;
- Développer une plateforme numérique de partage de connaissances pour produire et diffuser des évidences sur l'agroécologie afin de soutenir les « échanges paysans à paysans ».

**Pour en savoir plus :** [https://drive.google.com/drive/folders/1gGf-mOGyDoOqvqPmSK\\_WcFpklhQP4Nt-](https://drive.google.com/drive/folders/1gGf-mOGyDoOqvqPmSK_WcFpklhQP4Nt-)



## Points de vue des acteurs

### Bocage sahélien en partage – ONG Terre verte

**« Avec le sarclage localisé, les conditions de vie de ma famille se sont améliorées »**

**Kouma Sawadogo du village de Guiè, région du Plateau-Central au Burkina Faso**

Ces dernières années, nos cultures souffraient de la sécheresse et des dégâts causés par le bétail. Mes productions agricoles en fin de saison ne couvraient plus les besoins alimentaires de ma famille.

J'ai bénéficié des appuis du projet « Le bocage sahélien en partage » conduit par les ONG Terre Verte et AZN financé par le Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest. Dans ce cadre, 4 parcelles aménagées de 0,64 ha chacune (soit 2,54 ha) ceinturées de haies vives et séparées d'axes végétalisés

m'ont été allouées. Dans ces parcelles, je mets en œuvre des pratiques agricoles innovantes : rotation sorgho-mil-légumineuses-jachère, zaï en travers du sens de la pente, fumure organique, sarclage localisé aux pieds des cultures...

Je tire beaucoup de bénéfices de ces pratiques. Les quantités que je récolte sont passées du simple au double. Je dispose actuellement de stock provenant des restes de récoltes des deux campagnes passées. Ma famille et moi sommes maintenant autosuffisants et pouvons même vendre nos surplus de récoltes pour payer les frais de santé ou de scolarité. De plus, le sarclage localisé m'a permis de gagner du temps dans mes travaux champêtres et de mieux maîtriser mon calendrier agricole.

### Le cadre de concertation en Guinée-Bissau

**« Faut-il une politique publique pour l'agroécologie en Guinée-Bissau ? »**

**Colido Viera, correspondant national**

La Guinée-Bissau n'est pas un pays avec une longue histoire d'agroécologie développée. Hormis quelques organisations de la société civile qui développent l'approche de production agroécologique avec certaines associations paysannes, notamment dans la production horticole, il existe peu d'expériences et d'innovations.

Cependant, avec l'appui du PAE, la Guinée-Bissau a pu constituer son cadre de concertation national. La méthodologie était basée sur une approche participative engagée par un processus d'identification et de sélection des acteurs publics et de la société civile actifs dans le domaine de l'Agroécologie. Les critères de sélection étaient basés sur leur connaissance

du concept, leurs expériences pratiques sur le terrain avec les communautés ou la recherche et la formation, leurs compétences et leur implication dans des actions de plaidoyer. Ce processus a bénéficié des expériences documentées de certains acteurs du développement.

Ces acteurs ont été invités à participer à un atelier les 10 et 11 août 2022, au cours duquel les principaux défis, contraintes et opportunités pour l'élaboration de propositions de politiques nationales pour la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture durable en Guinée-Bissau, ont été largement discutés. À l'issue des discussions, le Cadre national de concertation a été créé. Il est composé de l'ensemble des acteurs publics et de la société civile, y compris les universités. En 2023, un plan d'actions sera élaboré pour opérationnaliser ce cadre et lancer les premières actions de plaidoyer national en faveur de la prise en compte de l'agroécologie dans les politiques publiques.

### Financer l'agroécologie

**« Quelle est la place de l'agroécologie dans le financement de l'AFD et quels en sont les enjeux, notamment dans la région CEDEAO ? »**

**Jean-René Cuzon, responsable équipe Projets, division Agriculture, Développement rural et Biodiversité, Agence française de développement (AFD)**

L'AFD finance depuis plus de 20 ans des projets liés à l'agroécologie. En 2014, un bilan de ces financements s'est révélé plutôt mitigé. Les projets que nous avons financés avaient une vision restrictive de l'agroécologie, centrée quasi exclusivement sur l'agriculture de conservation et sur les semis sous couvert végétal. Depuis, l'AFD a adopté une vision plus globale de l'agroécologie. Elle a augmenté les financements en sa faveur et sa dernière stratégie fait de l'agroécologie un des axes prioritaires d'intervention.

De plus, l'agroécologie est un des moyens de financer l'adaptation au changement climatique. L'AFD met le climat parmi

ses priorités et a pour ambition que l'ensemble des projets qu'elle finance soient 100 % compatibles avec les engagements de l'Accord de Paris. L'Agence a pour ambition de faire converger les agendas internationaux climat et biodiversité, avec des projets qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité.

L'agroécologie permet d'augmenter la résilience des exploitations aux changements climatiques, de séquestrer du carbone et de préserver la biodiversité. Son financement est donc crucial. Pour l'Afrique de l'Ouest, changer d'échelle implique de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs, notamment la Banque mondiale et le Fond Vert Climat. De plus, les projets « agroécologie » sont surtout financés par des subventions. Pour changer d'échelle, il faudra mobiliser davantage les prêts, ainsi que le secteur privé via le financement bancaire, et renforcer les financements au niveau national. Il est essentiel de convaincre les États de la CEDEAO pour qu'ils fassent évoluer leurs politiques agricoles.

## Événements à l'agenda

Le Comité de pilotage du Programme Agroécologie se tiendra le 23 février 2023 en mode hybride (présentiel à Lomé et visioconférence). Placé sous la présidence de la Commission de la CEDEAO, il réunira les partenaires du programme et l'en-

semble des parties prenantes. Il permettra de faire le bilan technique et financier de l'exercice 2022 et d'orienter le programme d'activités pour 2023.

## Publications

### Les publications du PAE

Rapport final de l'étude sur l'inventaire et la caractérisation des centres de formation en agroécologie et l'analyse approfondie des centres à soutenir par le PAE :

<https://app.box.com/s/g54fxv1hml97616xhptrq38r75s1s8if>

Rapport final de l'étude sur l'état des lieux de l'offre de formation agricole (enseignement secondaire technique et professionnel et enseignement supérieur) relative à l'agroécologie et l'agriculture durable dans les pays CEDEAO :

<https://app.box.com/s/1es1pwe44rmm9knu3wcyf1hlxn-66ls02>

### Les publications des partenaires

Le conseil agricole et l'accompagnement des transitions agroécologiques : une analyse transnationale des dynamiques, défis et perspectives dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest :

[https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/Synthese-etudes-exploratoires-ACOTAF-FINALE\\_rv\\_14\\_01\\_2023-Reduit.pdf](https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/Synthese-etudes-exploratoires-ACOTAF-FINALE_rv_14_01_2023-Reduit.pdf)

Grain de sel n°82-83 : Environnement et agriculture, meilleurs ennemis ? :

<https://www.inter-reseaux.org/publication/n82-83-environnement-et-agriculture-meilleurs-ennemis/>



## Changement climatique : vers un fonds mondial « pertes et préjudices »

Pour de nombreux États et acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, la Conférence mondiale sur le climat (COP 27) n'a pas tenu ses promesses. Selon les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et la plupart des spécialistes, les trajectoires définies par les pays pour réduire les émissions et accroître la captation de carbone, sont insuffisantes pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés (Accord de Paris). Des engagements plus ambitieux et contraignants

n'ont pas été pris à l'occasion de cette Conférence des parties. En revanche, la COP 27 s'est conclue sur un consensus en vue de la création d'un nouveau fonds dédié à la compensation des dégâts climatiques subis par les pays pauvres. Il est destiné à compenser les pertes et préjudices dans ces pays, occasionnés par les émissions des pays développés. Si le principe de la création de ce nouveau mécanisme financier est acquis, il reste à en définir les modalités, le fonctionnement et les contributions d'ici à la COP 28 qui se tiendra fin 2023 à Dubaï.

### « L'AFSA appelle les gouvernements africains et les bailleurs de fonds à réorienter les financements des approches de la « révolution verte », qui ont échoué, vers des alternatives agroécologiques éprouvées »

Extrait de la déclaration de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) à l'issue du Sommet de Dakar 2 « Nourrir l'Afrique : souveraineté et résilience alimentaires »

[https://www.afdb.org/sites/default/files/2023/01/27/declaration\\_feed\\_africa\\_-\\_food\\_sovereignty\\_and\\_resilience-fr.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/2023/01/27/declaration_feed_africa_-_food_sovereignty_and_resilience-fr.pdf)  
<https://afsafira.org/declaration-dafsa-sur-le-sommet-alimentaire-dakar-2-de-la-bad/?lang=fr>

*L'agroécologie réduit les émissions de carbone, protège les sols et la biodiversité, prend soin des femmes, des hommes, assure leur alimentation et leur fournit les moyens d'existence pour protéger, éduquer et soigner leurs enfants, les générations futures.*



Directeur de publication : Ousseini Salifou  
 Rédacteur en chef : Francis Dabiré  
 Coordination de la rédaction : Borgui Yérîma  
 Photographies : IRD, ARAA, CEDEAO  
 Maquette-infographie : Emmanuel Jeudy

La Newsletter de l'agroécologie, n°2, février 2023. Une publication de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA).

Cette publication est éditée sous la seule responsabilité de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO, avec l'appui éditorial du groupement « Bureau Issala-Jade Productions ». Elle ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de l'AFD, des États membres de la CEDEAO et des partenaires techniques.

Des commentaires sur ce document peuvent être adressés à l'ARAA :  
 ✉ pae@araa.org

ARAA  
 83, rue de la Pâture (Super Taco)  
 01 BP 4817 Lomé, Togo  
 + 228 22 21 40 03  
 www.araa.org

appui financier



appui technique

